



# Rapport sur la viabilité financière de 2018



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Ottawa, Canada  
27 septembre 2018  
[www.pbo-dpb.gc.ca](http://www.pbo-dpb.gc.ca)

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Dans le rapport qui suit, le DPB présente son évaluation de la viabilité financière à long terme du gouvernement fédéral, des administrations infranationales et des régimes de retraite généraux.

Analystes principaux :

Nasreddine Ammar, analyste économique

Tim Scholz, conseiller et analyste économique

Trevor Shaw, conseiller et analyste économique

Collaborateurs :

Carleigh Busby, analyste financière

Negash Haile, adjoint à la recherche

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Chris Matier, directeur principal

Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont participé à la préparation du rapport aux fins de publication.

Pour plus de renseignements, veuillez envoyer un message à

[pbo-dpb@parl.gc.ca](mailto:pbo-dpb@parl.gc.ca).

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

# Table des matières

---

Résumé	1
1. Introduction	5
2. Projections démographiques	7
3. Projections économiques	9
4. Gouvernement fédéral	15
5. Administrations infranationales	18
6. Régimes de retraite généraux	28
Annexe A : Analyse de sensibilité	32
Annexe B : Définition de l'écart financier	34
Notes	36

# Résumé

---

Pour évaluer la viabilité de la politique budgétaire d'un gouvernement, il faut établir des projections qui vont au-delà d'un horizon de planification à moyen terme. Il y a viabilité financière lorsque la dette publique n'augmente pas en proportion de l'économie.

En raison du vieillissement de la population dans l'ensemble des provinces et des territoires, une proportion grandissante de Canadiens sortiront de la période maximale d'activité professionnelle pour entamer leur retraite, d'où le ralentissement de la croissance de l'économie canadienne.

Vu la croissance ralentie de l'économie, la courbe des revenus gouvernementaux s'infléchira vers le bas avec le ralentissement de l'augmentation de l'assiette fiscale. Parallèlement, le vieillissement de la population exercera des pressions à la hausse sur les programmes gouvernementaux tels que les soins de santé, la Sécurité de la vieillesse et les prestations des régimes de retraite généraux.

L'objectif du présent rapport est de déterminer s'il convient de modifier la politique budgétaire actuelle pour éviter l'accumulation non viable de la dette publique et d'estimer l'ampleur des modifications requises.

## Conclusions

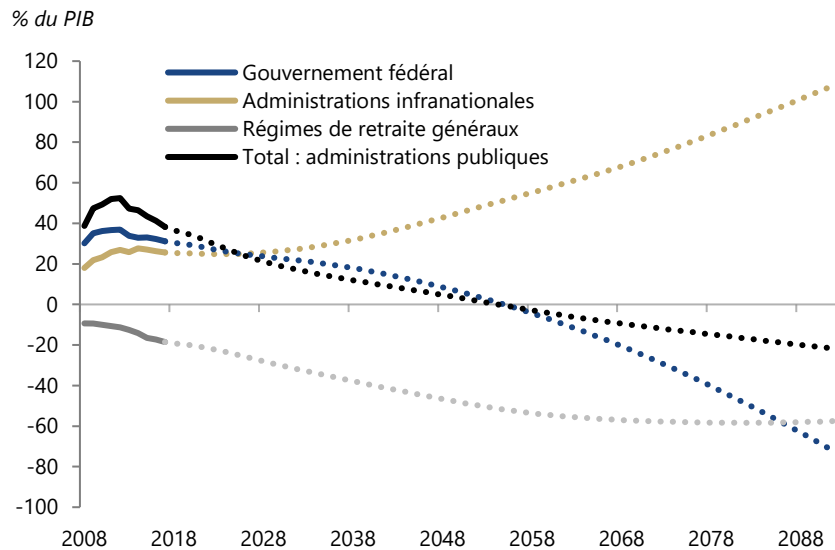
### **Secteur gouvernemental global**

Du point de vue du secteur gouvernemental global (soit le gouvernement fédéral, les administrations infranationales et les régimes de retraite généraux combinés), la politique budgétaire actuelle du Canada est viable à long terme. Par rapport à la taille de l'économie, la dette gouvernementale nette totale devrait, à long terme, demeurer en deçà de son niveau actuel (figure 1 du résumé).

Cette perspective occulte cependant une politique budgétaire non viable au niveau infranational. Selon la politique actuelle, le gouvernement fédéral devrait parvenir à solder sa dette nette pour se retrouver en position d'actif net. Conjuguée aux régimes de retraite généraux, cette accumulation d'actifs nets compense largement l'augmentation projetée de la dette nette des administrations infranationales.

Figure 1 du résumé

## Dettes nettes gouvernementales par rapport au PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2018 à 2092.

## Viabilité financière et écart financier

Pour évaluer la viabilité financière, le DPB se sert de l'écart financier, soit la différence entre la politique budgétaire actuelle et une politique viable à long terme.

L'écart financier correspond au changement immédiat et permanent dans les revenus, les dépenses de programme ou les deux (exprimé en proportion du PIB) qui permettra de stabiliser le ratio de la dette nette par rapport au PIB à son niveau actuel à long terme.

Un écart financier négatif indique que la dette devrait baisser en proportion du PIB et qu'il existe une marge de manœuvre pour augmenter les dépenses ou réduire les taxes et impôts tout en maintenant la viabilité financière.

Pour chaque régime de retraite général, l'écart financier représente le changement immédiat et permanent dans les cotisations ou les prestations qui permet de ramener le ratio de l'actif net au PIB à son niveau actuel à long terme.

### Gouvernement fédéral

La politique budgétaire fédérale actuelle est viable à long terme. Le DPB estime que le gouvernement fédéral pourrait augmenter les dépenses ou réduire les impôts et les taxes, de manière permanente, dans une proportion correspondant à 1,4 % du PIB (29 milliards de dollars – dollars courants) tout en maintenant à long terme la dette nette au niveau actuel (2017), qui correspond à 31,1 % du PIB.

Les excédents considérables du solde primaire que le gouvernement fédéral dégagera à moyen terme, de même que la réduction (par rapport à la taille de l'économie) de ses dépenses au titre des prestations pour enfants et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, contribuent pour une large part à la marge de manœuvre financière dont disposera le gouvernement fédéral.

### Administrations infranationales

Pour l'ensemble des administrations infranationales, la politique budgétaire actuelle n'est pas viable à long terme. Le DPB estime que des augmentations permanentes des impôts et des taxes ou des réductions permanentes des dépenses correspondant à 0,8 % du PIB (18 milliards de dollars – dollars courants) seraient nécessaires pour stabiliser à long terme le ratio consolidé de la dette au PIB des administrations infranationales à son niveau actuel, soit 25,7 % du PIB.

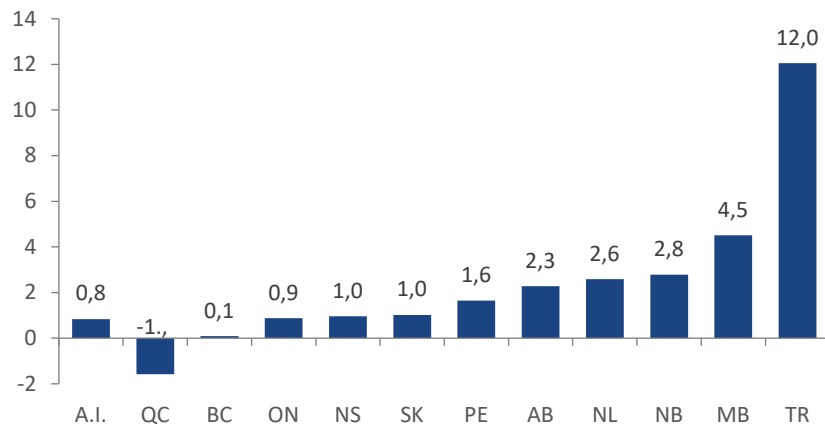
Le vieillissement de la population entraîne une augmentation des dépenses en santé qui grèveront les finances des administrations infranationales à long terme.

- À l'exception du Québec, les politiques budgétaires des provinces et des territoires ne sont pas viables à long terme (figure 2 du résumé).
- Selon nos estimations, l'administration infranationale du Québec dispose d'une marge de manœuvre financière correspondant à 1,6 % du PIB de la province et permettant d'augmenter les dépenses ou de réduire les taxes et impôts tout en maintenant la viabilité.
- Selon nos estimations, les mesures requises pour assurer la viabilité financière varient de juste 0,1 % du PIB provincial en Colombie-Britannique à 12,0 % du PIB territorial dans les territoires.
- Nous estimons que l'Alberta, avec 0,5 point de pourcentage du PIB canadien, contribue le plus à l'écart financier consolidé des administrations infranationales (figure 3 du résumé).
- Outre la hausse des dépenses en santé, certaines administrations infranationales font face à de fortes pressions budgétaires à court terme alors même qu'elles reçoivent des transferts fédéraux réduits (par rapport à la taille de leur économie), ce qui aggrave leur situation financière.

Figure 2 du résumé

### Estimations de l'écart financier des administrations infranationales par province et territoire

% du PIB



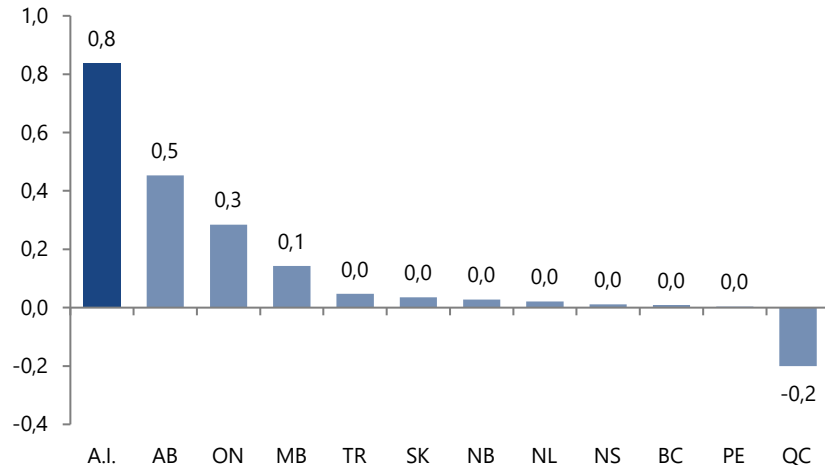
Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : L'écart financier de chaque province et territoire est exprimé en proportion du PIB de chacun. A.I. fait référence aux administrations infranationales. Voir la note de fin (1) pour de l'information sur les abréviations pour les provinces et les territoires.

## Figure 3 du résumé

## Pourcentages de l'écart financier consolidé propres aux administrations infranationales

Points de pourcentage du PIB



Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : Les pourcentages de l'écart financier consolidé propres aux administrations infranationales sont exprimés en proportion du PIB du Canada. A.I. fait référence aux administrations infranationales.

**Régimes de retraite généraux**

La structure actuelle tant du Régime de pensions du Canada (RPC) que du Régime de rentes du Québec (RRQ) est viable à long terme. Selon nos estimations, les écarts financiers du RPC et du RRQ sont respectivement de -0,1 % du PIB du Canada et de -0,2 % du PIB du Québec. C'est dire que les cotisations à ces deux régimes pourraient être réduites ou que les prestations pourraient être augmentées respectivement de 0,1 % et de 0,2 % du PIB, tout en maintenant la viabilité financière.

**Sensibilité des résultats**

Pour évaluer le degré de sensibilité des écarts financiers de référence, nous recourons à des variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires. Nous constatons que nos évaluations qualitatives de la viabilité financière du gouvernement fédéral et des administrations infranationales demeurent les mêmes, quel que soit le scénario envisagé. Ces variantes des scénarios n'inversent notre évaluation de la viabilité que pour une province, la Colombie-Britannique, qui est pratiquement viable selon la politique budgétaire actuelle (0,1% du PIB).

# 1. Introduction

Il y a viabilité financière lorsque la dette publique n'augmente pas en proportion de l'économie. Pour déterminer si la politique budgétaire est viable et dans quelle mesure elle l'est, il faut établir une projection de la dette nette gouvernementale par rapport à la taille de l'économie à long terme à partir de l'hypothèse que la politique budgétaire actuelle est maintenue.

Les projections budgétaires à long terme ne sont pas des prévisions ni des prédictions des résultats les plus probables. Il s'agit plutôt de scénarios qui illustrent les conséquences du maintien de la politique budgétaire actuelle du gouvernement à long terme, après qu'on eut pris en compte les répercussions économiques et financières du vieillissement de la population.

Ces projections visent à stimuler les discussions parlementaires en vue de déterminer si la politique budgétaire actuelle permet de relever les défis à long terme sur les plans économique et démographique, car plus les interventions qui s'imposent sont faites rapidement, moins élevés sont les coûts s'y rattachant.

Compte tenu des futures mesures budgétaires et des réponses des ménages, des entreprises et des marchés financiers, il est peu probable que se réalisent les scénarios prévoyant une accumulation excessive de la dette ou des actifs. Néanmoins, les projections à long terme des ratios de la dette au PIB sont une indication utile de la viabilité de la politique budgétaire actuelle. Les conséquences de l'accumulation de la dette gouvernementale par rapport au PIB sont expliquées dans l'encadré 1 du Rapport sur la viabilité financière (RVF) de 2017.

## Solde primaire

Le solde primaire est défini comme la différence entre les revenus et les dépenses autres que celles liées aux intérêts. Il représente la contribution à l'accumulation de la dette, sur laquelle la politique budgétaire a une incidence directe. La différence entre le solde primaire et les frais de la dette publique équivaut à ce qui est mieux connu sous le nom d'équilibre budgétaire ou de « prêt net ».

Dans le cas des régimes de retraite généraux, le solde primaire est représenté par le flux de trésorerie net, soit la différence entre les cotisations, d'une part, et les charges au titre des avantages accumulés et les frais d'administration, d'autre part.

De simples calculs démontrent que le ratio de la dette au PIB augmentera si la dette du gouvernement augmente plus rapidement que son PIB. Il est toutefois utile de faire la distinction entre les principaux facteurs sous-jacents de l'accumulation de la dette : le solde primaire par rapport au PIB et l'écart entre le taux d'intérêt réel sur la dette et la croissance du PIB. Le ratio de la dette au PIB du gouvernement augmente si le solde primaire par rapport au PIB est moins élevé que l'écart entre le taux d'intérêt et le taux de croissance multiplié par le ratio dette-PIB du moment.

L'écart financier indique l'ampleur du changement à apporter à la politique budgétaire pour qu'il soit possible d'atteindre la viabilité. En particulier, l'écart financier de référence du DPB se définit comme étant l'amélioration immédiate et permanente du solde primaire requise pour que le ratio de la dette au PIB demeure à son niveau actuel sur un horizon de 75 ans. Il est possible d'améliorer le solde primaire grâce à l'augmentation des revenus, à



la diminution des dépenses de programme ou à une combinaison de ces deux mesures. L'annexe B offre une définition détaillée et des formules de calcul de l'écart financier.

Tout comme il le fait pour le gouvernement fédéral et les administrations infranationales, le DPB calcule l'écart financier pour les régimes de retraite généraux. Cet écart représente le changement immédiat et permanent qu'il faut apporter aux cotisations ou aux prestations pour stabiliser le ratio net des actifs au PIB à son niveau actuel sur un horizon de 75 ans.

Pour évaluer le degré de sensibilité des écarts financiers de référence, nous recourons à des variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires.

Nous fondons nos projections financières sur les statistiques de finances publiques (SFP) de Statistique Canada<sup>2</sup>. Les SFP mesurent et analysent les dimensions économiques du secteur public du Canada en conformité avec le Système de comptabilité nationale du Canada et les lignes directrices internationales énoncées par le Fonds monétaire international dans le *Manuel de statistiques de finances publiques* de 2014<sup>3</sup>.

Les SFP conformes aux lignes directrices internationales sont utiles aux analyses financières comparatives, comme celles du Rapport sur la viabilité financière du DPB, parce qu'elles permettent de dépasser les différences de définitions ou de méthodes comptables qui existent entre les entités publiques. En effet, au Canada comme ailleurs, les états et les rapports financiers des gouvernements (par exemple, les *Comptes publics*, les budgets) sont établis en fonction de la structure organisationnelle et des pratiques de comptabilité et de reddition de comptes propres à chaque gouvernement; il n'y a donc pas d'uniformité d'une année à l'autre ou d'un gouvernement à l'autre<sup>4</sup>. Les SFP permettent la collecte de données uniformes nécessaires à l'établissement d'une vue d'ensemble cohérente de la situation financière actuelle et future de tous les ordres de gouvernement au Canada<sup>5</sup>.

Comme toutes nos projections, les projections budgétaires à moyen terme pour les administrations infranationales sont fondées sur les SFP, mais nous les avons également harmonisées avec les prévisions budgétaires des gouvernements provinciaux, qui sont basées sur les Comptes publics.<sup>6</sup> Tout écart entre les statistiques de finances publiques et les statistiques des Comptes publics peut faire varier la dynamique de croissance des revenus, des dépenses et du solde primaire dans les données historiques et les prévisions pour l'année en cours, mais ces différences devraient s'effacer au fil du temps jusqu'à devenir presque nulles<sup>7</sup>.

La suite du présent rapport est divisée par secteur : gouvernement fédéral, administrations infranationales et régimes de retraite généraux. La méthode de projection et les aspects techniques s'y rattachant sont décrits dans le *Rapport sur la viabilité financière de 2017*.

## 2. Projections démographiques

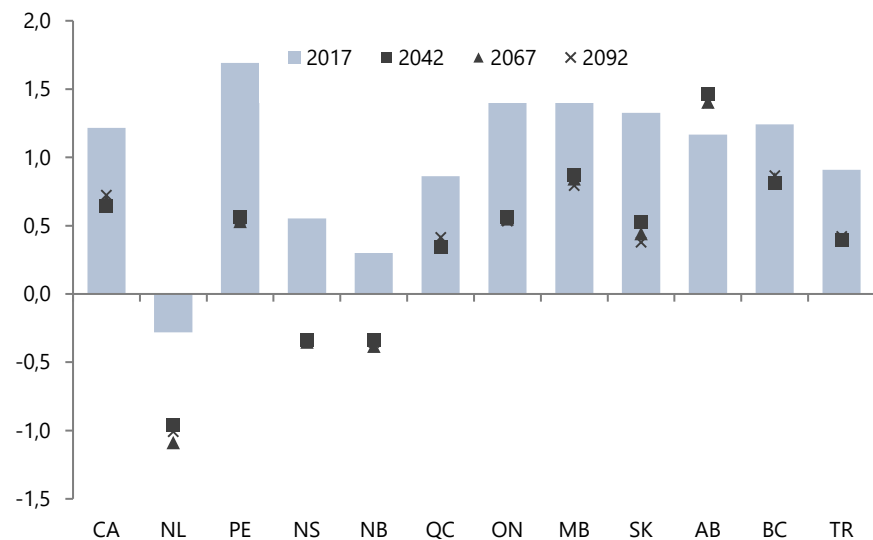
Les projections économiques et financières à long terme du DPB reposent en grande partie sur le profil démographique en évolution de la population canadienne. En raison du vieillissement de la population dans l'ensemble des provinces et des territoires, une proportion grandissante de Canadiens sortiront de la période maximale d'activité professionnelle pour entamer leur retraite, d'où le ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre et du PIB.

Les hypothèses démographiques de référence qu'a utilisées le DPB pour le présent rapport sont les mêmes que celles du RVF de 2017<sup>8</sup>. Selon ces hypothèses, la croissance démographique devrait ralentir à l'échelle nationale, passant de 1,2 % en 2017 à 0,7 % en 2092, année à laquelle se termine notre période de projection (figure 2-1).

Les projections démographiques varient grandement d'une administration infranationale à l'autre. Au cours de la période de projection, l'Alberta, le Manitoba et la Colombie-Britannique connaîtront une forte croissance démographique, tandis qu'au Manitoba et en Colombie-Britannique, l'accroissement démographique ralentira par rapport aux taux actuels. Parallèlement, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick devraient assister à un recul de leur population au cours de la même période.

Figure 2-1 Croissance démographique

Croissance annuelle en %



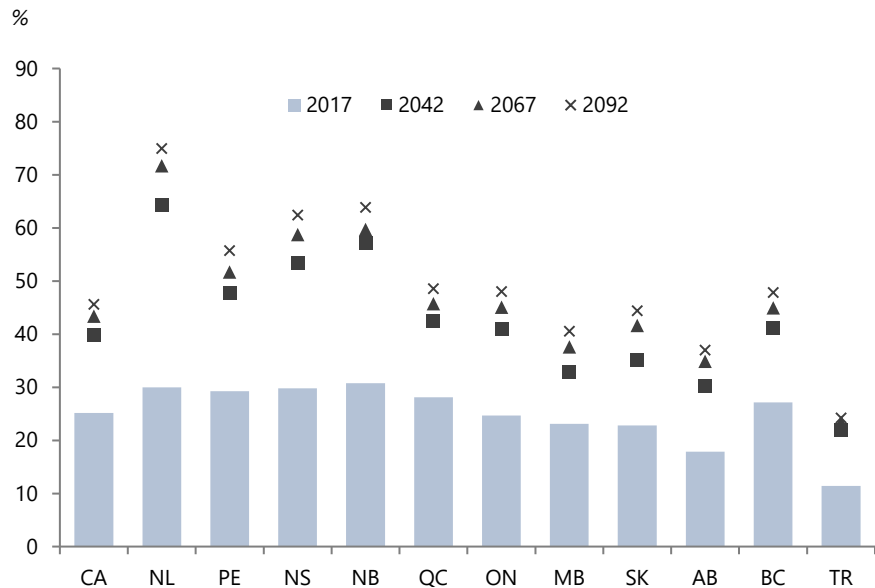
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

L'âge médian de la population canadienne devrait augmenter pour passer de 40,2 ans en 2013 à 44,0 ans en 2063. À l'échelle nationale, le rapport de dépendance des personnes âgées – c'est-à-dire le ratio entre les personnes âgées de 65 ans et plus et celles âgées de 15 à 64 ans – devrait également augmenter, passant de 25,2 % en 2017 à 45,6 % en 2092 (figure 2-2). Cela dit, le vieillissement de la population devrait culminer au cours des 25 prochaines années.

À l'échelle infranationale, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick devraient afficher la croissance démographique la moins rapide et le vieillissement de la population le plus aigu. En effet, en comparaison avec la moyenne nationale, ils devraient avoir des taux de fécondité et des taux de migration nette provinciaux inférieurs. Dans ces provinces, le rapport de dépendance des personnes âgées devrait dépasser les 50 % en 2042.

Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait connaître une hausse plus faible dans les provinces des Prairies et les territoires que dans le reste du pays, mais il devrait néanmoins être supérieur aux taux actuels, en particulier au cours des 25 prochaines années.

**Figure 2-2 Ratio de dépendance des personnes âgées**



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

## 3. Projections économiques

### Facteur travail, productivité du travail et PIB

Le facteur travail correspond au nombre d'heures travaillées et il est fonction de la taille de la population en âge de travailler, du taux de chômage et du nombre moyen d'heures travaillées.

La productivité du travail mesure le volume de production par heure travaillée. Il est influencé par l'accumulation de capital et par la technologie.

Le PIB réel est égal au facteur travail multiplié par la productivité du travail.

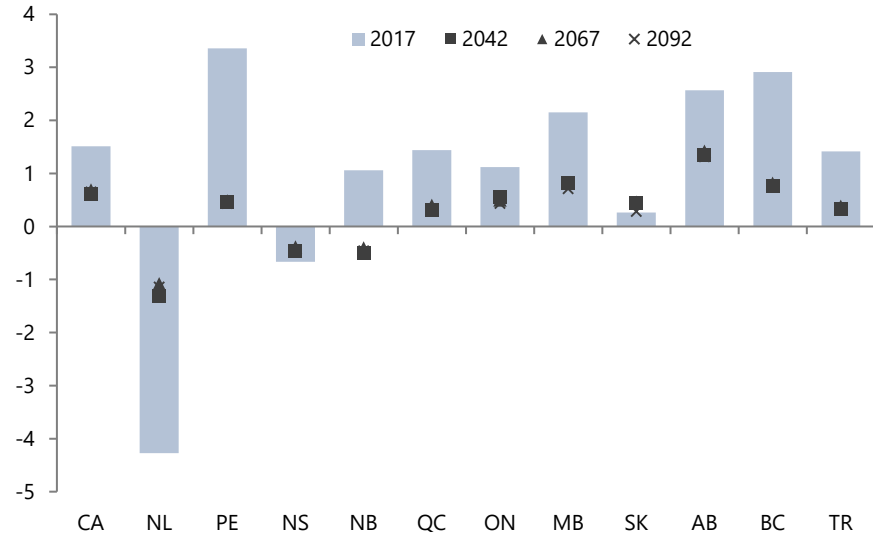
Le PIB potentiel est la production que peut réaliser l'économie lorsque le capital, la main-d'œuvre et la technologie sont conformes à leurs tendances respectives.

La croissance du PIB réel par habitant sert généralement à mesurer l'augmentation du niveau de vie.

À long terme, on s'attend à ce que l'économie canadienne fonctionne à sa capacité de production ou atteigne son PIB potentiel, lequel est déterminé par les tendances du facteur travail (nombre total d'heures travaillées) et de la productivité du travail (production par heure travaillée)<sup>9</sup>. Le RVF de 2017 décrit la méthode qu'utilise le DPB pour établir des projections du PIB des provinces et territoires<sup>10</sup>. Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et au taux d'inflation à long terme demeurent les mêmes que celles du RVF de 2017.

La transition d'une forte proportion de la population vers le groupe des personnes âgées (qui sont moins susceptibles de travailler ou qui travaillent moins) fera fléchir la croissance du nombre total d'heures travaillées dans l'économie. Il en résultera un ralentissement de la croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant, des variables couramment utilisées pour mesurer le niveau de vie moyen.

Du fait du vieillissement de la population, la croissance du nombre d'heures travaillées ralentira à l'échelle nationale, mais l'ampleur du ralentissement projeté varie considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre. Par exemple, le vieillissement de la population pèsera moins lourd sur la croissance économique de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba (figure 3-1) que sur celle de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, des provinces où cette tendance sera particulièrement marquée.

**Figure 3-1 Croissance du nombre total d'heures travaillées***Croissance annuelle en %*

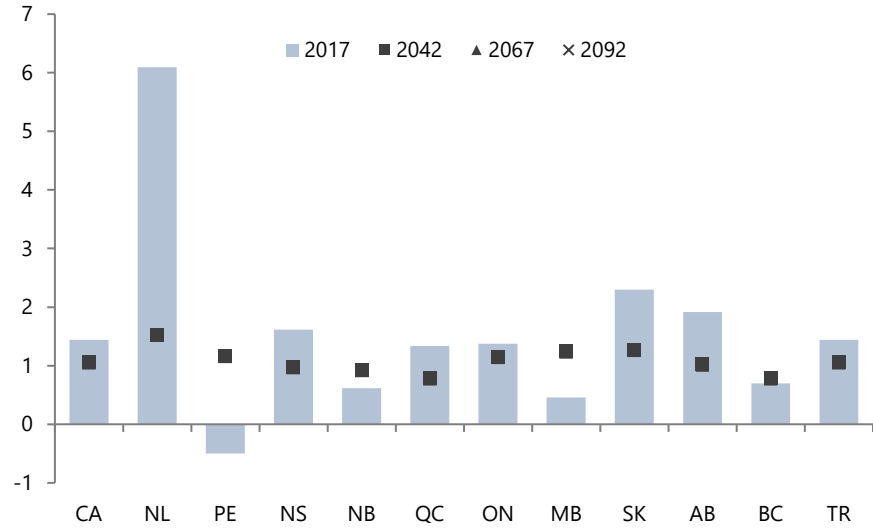
Source : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

À l'échelle nationale, la croissance de la productivité du travail devrait converger vers son niveau stable de 1,1 % à long terme, le même rythme que la croissance annuelle moyenne historique de la productivité du travail observée de 1982 à 2017 (1,2 %).

Le DPB se sert des taux de croissance moyens historiques (de 1982 à 2016) pour établir ses projections de la croissance de la productivité du travail dans les provinces et les territoires et y apporte ensuite des rajustements pour en assurer l'uniformité avec sa projection nationale. Sur un horizon de 75 ans, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan devraient afficher la croissance de la productivité du travail la plus rapide, tandis que le Québec et la Colombie-Britannique accuseront la croissance la plus lente (figure 3-2).

**Figure 3-2 Croissance de la productivité du travail**

Croissance annuelle en %

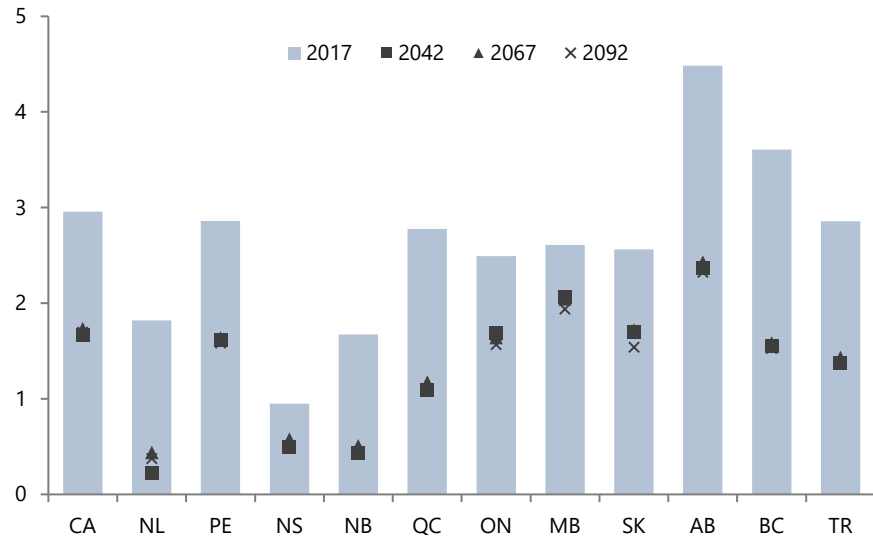


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel du Canada ralentira à long terme, passant à 1,7 % par année, en moyenne (figure 3-3). La courbe de croissance du PIB réel des provinces et des territoires au cours de la période de projection est essentiellement définie par les écarts observés dans le nombre total d'heures travaillées. En 2067, la croissance du PIB réel devrait varier de 0,4 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 2,4 % en Alberta.

**Figure 3-3 Croissance du PIB réel**

Croissance annuelle en %



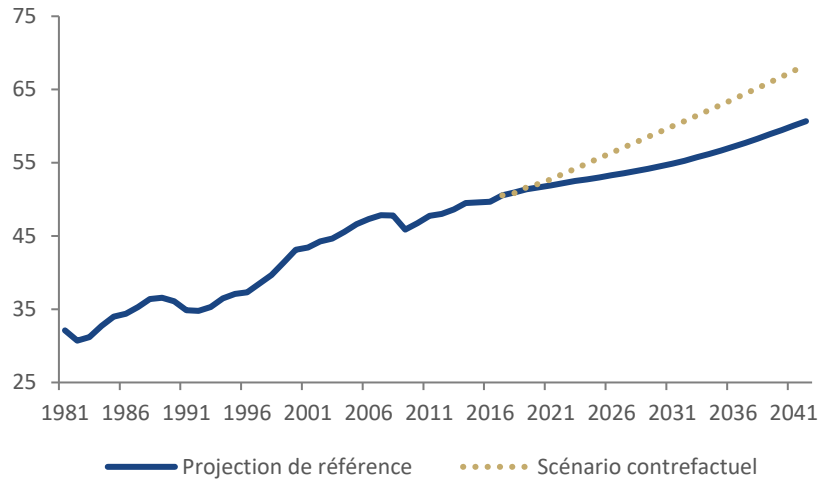
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

La croissance du PIB réel par habitant, qui est couramment employée pour mesurer l'augmentation du niveau de vie, devrait s'établir en moyenne à 0,9 % par année, soit 0,4 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne observée de 1982 à 2017. Ce ralentissement est principalement attribuable au recul de la croissance du nombre total d'heures travaillées. Comme le nombre d'heures travaillées devrait s'accroître à long terme au même rythme que la population, la croissance du PIB réel par habitant sera déterminée en définitive par la productivité du travail.

Pour illustrer les répercussions qu'a le ralentissement de la croissance du nombre d'heures travaillées sur le PIB réel par habitant, nous mettons en contraste notre projection de référence avec un scénario contrefactuel selon lequel le nombre total d'heures travaillées par habitant augmente au taux moyen observé de 1982 à 2017 (figure 3-4)<sup>11</sup>. Selon notre projection de référence, le PIB réel par habitant devrait être plus faible de 7 700 \$ en 2042, soit 11 % par rapport à la valeur obtenue avec l'autre scénario.

### Figure 3-4 PIB réel par habitant

Milles de dollars enchaînés de 2007



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre 2018 à 2042. Dans le scénario contrefactuel, la croissance du nombre total d'heures travaillées par rapport à la population est maintenue à sa moyenne historique de 1982 à 2017. La croissance de la productivité du travail demeure la même dans les deux projections.

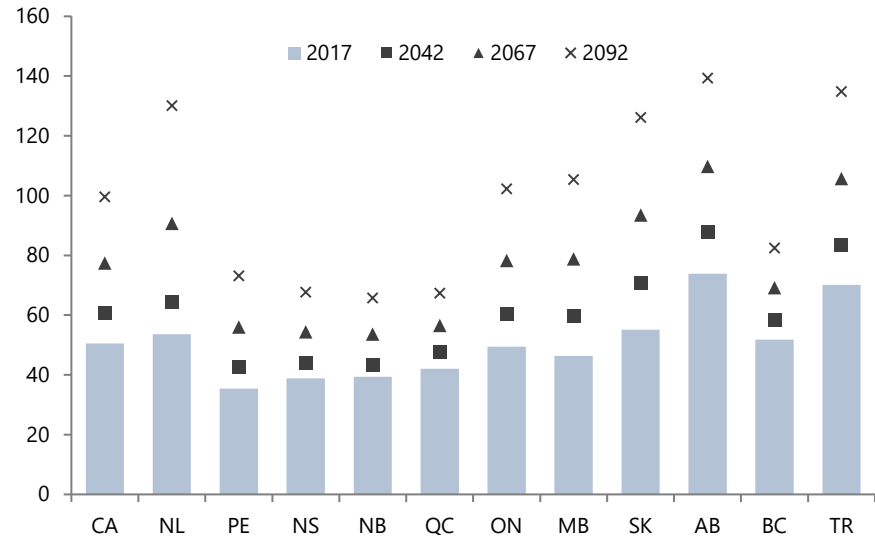
Étant donné que la période de projection est plutôt longue et que les écarts entre les taux de croissance sont relativement faibles, les projections du PIB réel par habitant varient considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre. À long terme, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et les territoires devraient jouir des niveaux de vie les plus élevés au pays, tandis que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec devraient arriver aux derniers rangs pour ce qui est du niveau de vie (figure 3-5).

Le PIB réel par habitant contribue pour une large part à la capacité fiscale des provinces (cette capacité étant étroitement liée au revenu par habitant) et c'est cette capacité qui détermine leur droit à des paiements de péréquation de la part du gouvernement fédéral. En effet, les provinces dont la capacité fiscale est inférieure à la norme nationale établie ont droit à des paiements de péréquation, contrairement aux provinces dont la capacité fiscale est supérieure à la norme nationale.



**Figure 3-5 PIB réel par habitant**

*Milles de dollars enchaînés de 2007*



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

## 4. Gouvernement fédéral

Vu la croissance ralentie de l'activité économique, la courbe des revenus du gouvernement fédéral s'infléchira vers le bas avec le ralentissement de l'augmentation de son assiette fiscale. Simultanément, le vieillissement de la population poussera à la hausse les prestations de sécurité de la vieillesse au cours des 50 prochaines années. Cela dit, les excédents considérables du solde primaire que le gouvernement fédéral dégagera à moyen terme, de même que la réduction (par rapport à la taille de l'économie) de ses dépenses au titre des prestations pour enfants et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, contribuent pour une large part à la marge de manœuvre financière dont disposera le gouvernement fédéral.

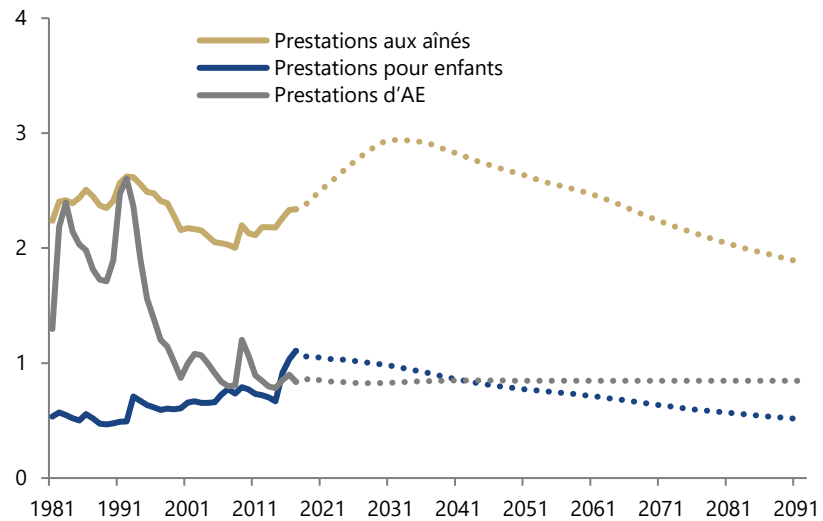
En 2017, les revenus fédéraux correspondaient à 14,0 % du PIB. Selon le DPB, ces revenus passeront à 14,1 % du PIB en 2022 et devraient se maintenir à ce taux à long terme.

La réduction des dépenses fédérales à long terme est en grande partie attribuable à la baisse des paiements de transfert (en proportion du PIB), en particulier à la baisse des principaux transferts destinés aux particuliers (figure 4-1).

Figure 4-1

### Principaux transferts destinés aux particuliers : gouvernement fédéral

% du PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2018 à 2092.

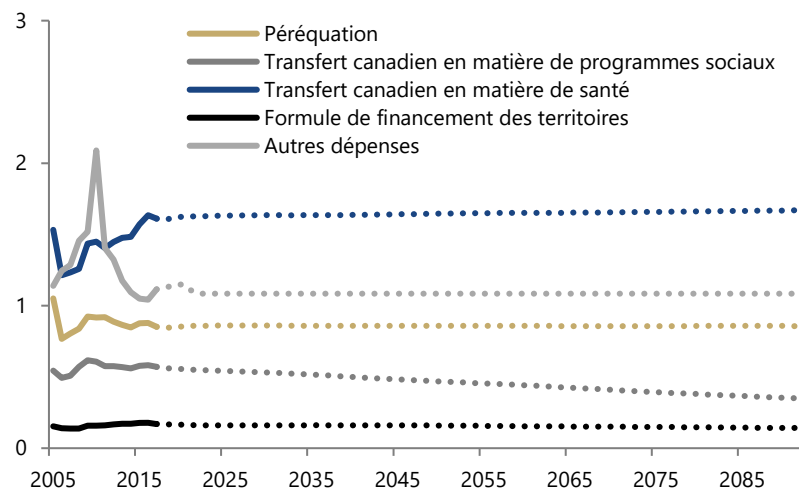
En 2017, les dépenses fédérales consacrées aux prestations aux aînés correspondaient à 2,3 % du PIB. À mesure que les membres de la génération du baby-boom atteignent l'âge de 65 ans, nous prévoyons que ces dépenses augmenteront, culminant à 2,9 % du PIB en 2032. Cependant, comme les paiements de prestations sont indexés à l'inflation uniquement, les dépenses au titre des prestations pour les aînés devraient diminuer à mesure que s'éteint cette génération.

Les prestations pour enfants ont culminé à 1,1 % du PIB en 2017. Or, comme les personnes âgées de moins de 18 ans formeront une plus petite partie de la population au cours des décennies à venir et que les paiements de prestations seront indexés uniquement à l'inflation, les prestations pour enfants diminueront par rapport à la taille de l'économie. À la fin de la période de projection, les prestations pour enfants devraient avoir reculé, se situant à 0,5 % du PIB.

Les principaux transferts fédéraux à d'autres ordres de gouvernement devraient également baisser légèrement entre 2020 et 2092, passant de 4,3 à 4,1 % du PIB (figure 4-2). Conformément à la loi, le Transfert canadien en matière de santé et la péréquation sont tributaires de l'économie nationale, contrairement au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). En effet, la loi prévoit une augmentation du TCPS de 3 % par année, soit 0,7 point de pourcentage de moins en moyenne que la croissance du PIB nominal projetée par le DPB. Nous prévoyons que les paiements du TCPS diminueront, passant de 0,6 % du PIB en 2017 à 0,3 % d'ici 2092.

**Figure 4-2 Principaux transferts aux provinces : gouvernement fédéral**

% du PIB

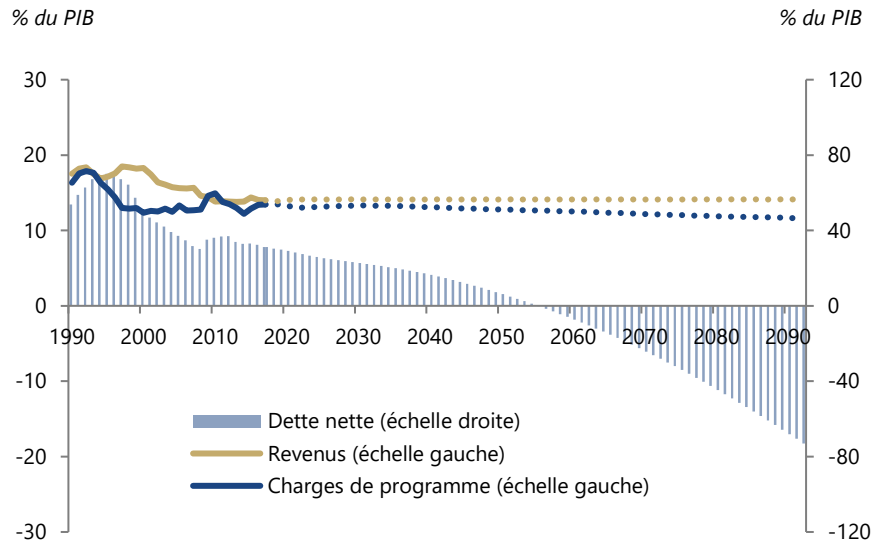


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2018 à 2092.

Les revenus devraient dépasser les dépenses de programme au cours de la période de projection, d'où l'augmentation continue des soldes primaires (figure 4-3). Selon nos projections, la dette nette du gouvernement fédéral, qui correspond actuellement à 31,1 % du PIB, serait éliminée d'ici 2055.

**Figure 4-3** Sommaire des projections financières : gouvernement fédéral



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2018 à 2092.

### Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire fédérale actuelle est viable à long terme. Pour maintenir la dette nette au niveau actuel (2017), qui correspond à 31,1 % du PIB, à long terme, le DPB estime que le gouvernement fédéral pourrait augmenter les dépenses ou réduire les impôts et les taxes, de manière permanente, dans une proportion correspondant à 1,4 % du PIB (29 milliards de dollars – dollars courants) tout en maintenant la viabilité financière.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire fédérale est viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires envisagées (tableau A-1 de l'annexe A).

Nous avons révisé à la hausse notre estimation de la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral, établie à 1,2 % (du PIB) l'an dernier. Cette révision est largement attribuable à des revenus plus importants que ceux prévus en 2017, qui devraient se maintenir dans une grande mesure à moyen terme.

## 5. Administrations infranationales

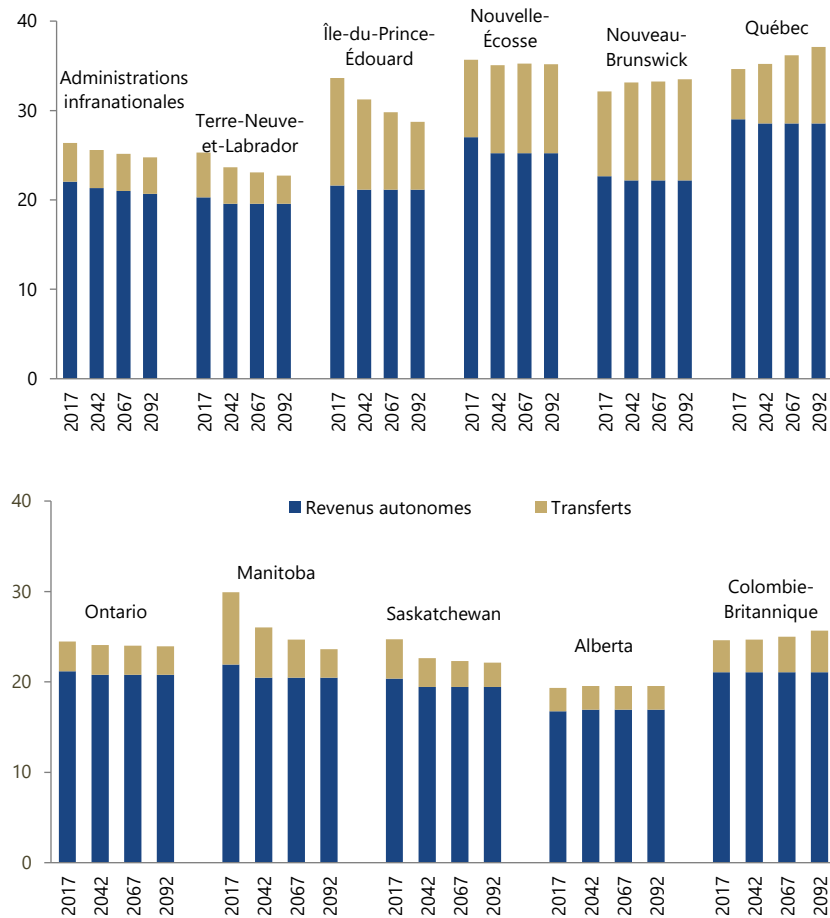
---

Tout comme le gouvernement fédéral, les administrations infranationales verront également leurs revenus diminuer du fait du ralentissement de la croissance de leur assiette fiscale. Toutefois, contrairement à celui-ci, les administrations infranationales connaîtront une augmentation de leurs dépenses en santé à mesure que la population vieillira, des dépenses que ne pourra ni freiner ni compenser la diminution des dépenses par bénéficiaire (ajustées en fonction de l'inflation), à l'inverse de ce que l'on observera dans le Programme de la sécurité de la vieillesse. À long terme, les finances des administrations infranationales se détérioreront sous l'effet des déficits de leur solde primaire à moyen terme et de la diminution des transferts fédéraux (par rapport à la taille de leur économie).

Les gouvernements provinciaux financent leurs activités principalement au moyen de revenus autonomes. On peut présumer qu'à long terme, ces revenus augmenteront au même rythme que les PIB nominaux des provinces. Par conséquent, dans nos projections, les transferts fédéraux font en sorte que le total des revenus tend à augmenter ou à diminuer en proportion du PIB provincial (figure 5-1). Les territoires, pour leur part, tirent la majorité de leurs revenus des transferts fédéraux. Compte tenu de la formule de ces transferts, les territoires recevront à long terme des paiements de transfert plus importants (par rapport à leur PIB)<sup>12</sup>.

Figure 5-1 Revenus des administrations infranationales : provinces

% du PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

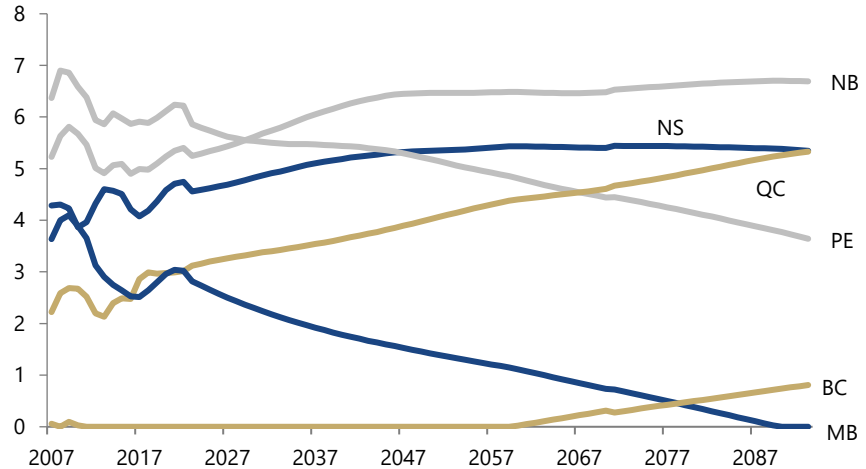
Les tendances à long terme relatives aux revenus issus de transferts s’expliquent en partie par l’existence des paiements de péréquation, qui sont déterminés par la capacité fiscale de la province par rapport à la moyenne canadienne. Vu que l’écart entre les capacités fiscales respectives des provinces se creuse, les provinces dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne, comme le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, reçoivent des paiements de transfert plus importants. Par conséquent, ces provinces verront leurs paiements de péréquation augmenter par rapport à leur PIB à long terme (figure 5-2). Au contraire, les provinces où la croissance du revenu par habitant sera relativement plus forte verront diminuer ces paiements.

Soulignons que sous sa forme actuelle, la péréquation n’élimine aucunement l’écart entre les capacités fiscales des administrations infranationales. Selon la loi, l’enveloppe de péréquation augmente au même rythme que le PIB

nominal du Canada. Selon nos projections, les paiements effectués ne suffisent donc pas pour amener la capacité fiscale des provinces au niveau de la norme nationale. Sur notre horizon de projection de 75 ans, les paiements de péréquation seraient près de 40 % plus élevés s'ils n'étaient pas plafonnés au taux de croissance du PIB nominal<sup>13</sup>.

**Figure 5-2 Paiements de péréquation : provinces bénéficiaires**

% du PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

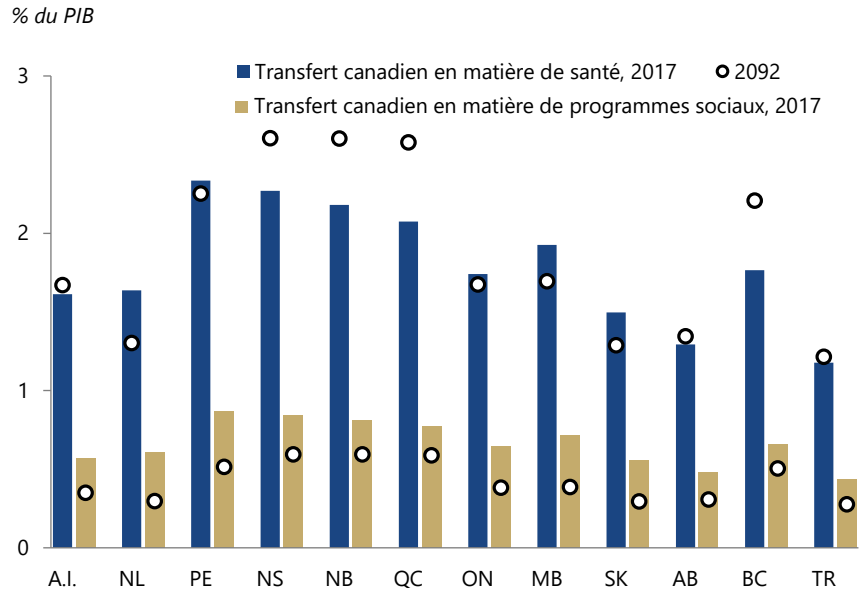
Note : La période de projection couvre de 2018 à 2092.

Comme c'est le cas avec les paiements de péréquation, les paiements au titre du TCS et du TCPS n'augmentent pas uniformément d'une province à l'autre par rapport à leur PIB nominal.

Dans les provinces où la croissance du PIB nominal par habitant est inférieure à la moyenne nationale (soit le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse), les paiements au titre du TCS augmenteront progressivement par rapport à la taille de leur économie. À l'inverse, dans plusieurs provinces (et dans les territoires) où la croissance du PIB nominal par habitant devrait dépasser la moyenne nationale, ces paiements diminueront par rapport au PIB (figure 5-3).

Le taux de croissance annuelle des paiements au titre du TCPS étant plafonné à 3 %, ceux-ci ne suivront pas la croissance du PIB nominal du Canada projeté. Les provinces et les territoires recevront donc à long terme des paiements moins élevés par rapport au PIB.

**Figure 5-3** Transfert canadien en matière de santé et Transfert canadien en matière de programmes sociaux



Source : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

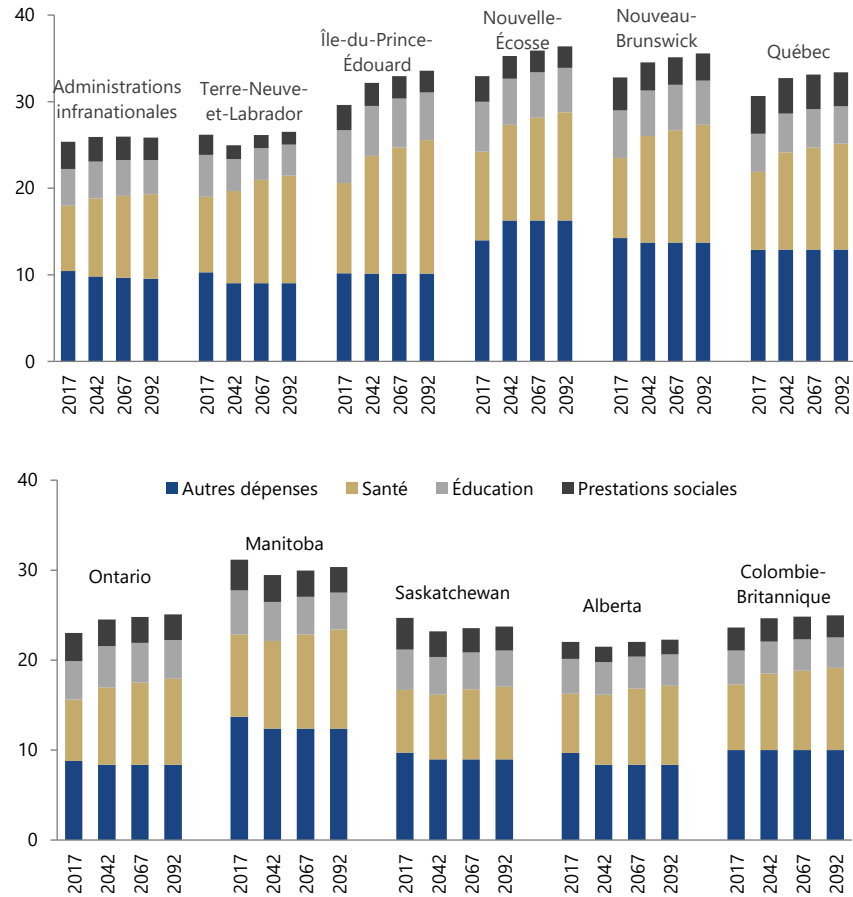
Note : A.I. fait référence aux administrations infranationales.

Les provinces et les territoires devront tous faire face à des dépenses plus importantes en santé du fait du vieillissement de la population. Cependant, selon nos projections, ces pressions ne se feront pas sentir de manière égale dans tout le pays. À long terme, les augmentations projetées des dépenses de programme des provinces et des territoires dépendront essentiellement des répercussions qu'aura le vieillissement de la population sur les dépenses en santé (figure 5-4)<sup>14</sup>.



Figure 5-4 Dépenses de programme : administrations infranationales

% du PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

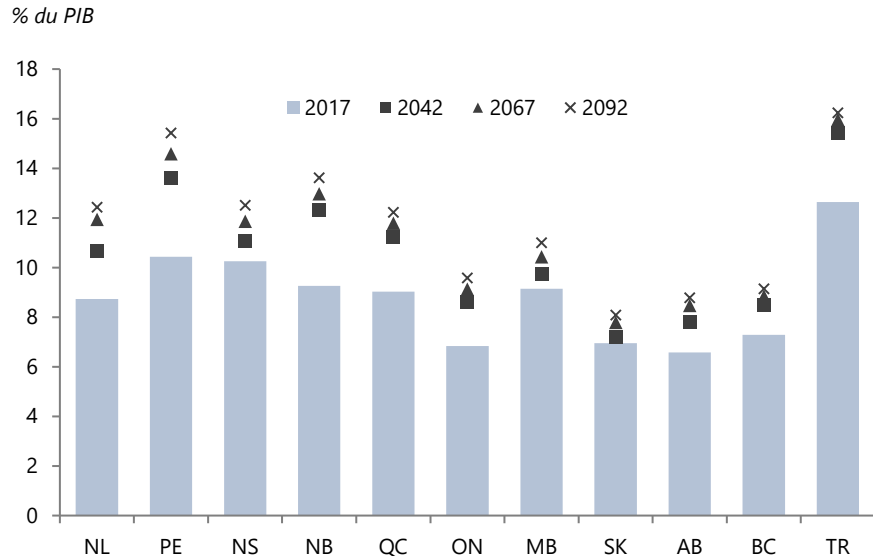
Les dépenses en santé des administrations infranationales varient considérablement d’une province et d’un territoire à l’autre. En 2017, ces dépenses représentaient de 6,6 % du PIB, en Alberta, à 12,6 % du PIB, dans les territoires (figure 5-5).

Le DPB prévoit qu’à long terme, les plus fortes hausses (en points de pourcentage) des dépenses en santé surviendront à l’Île-du-Prince-Édouard, où ces dépenses augmenteront approximativement de 5,0 points du PIB. Ces hausses sont attribuables aux dépenses relativement plus élevées qui sont consacrées aux personnes âgées, conjuguées à une augmentation supérieure à la moyenne de la proportion de personnes âgées dans la population de cette province.

En outre, comme l’accroissement de l’enveloppe du TCS est tributaire de la croissance du PIB nominal, l’apport du TCS aux budgets de la santé

provinciaux et territoriaux devrait diminuer considérablement avec le temps, passant de 21,4 % en 2017 à 17,1 % en 2092 à l'échelle nationale.

**Figure 5-5** Dépenses en santé : administrations infranationales



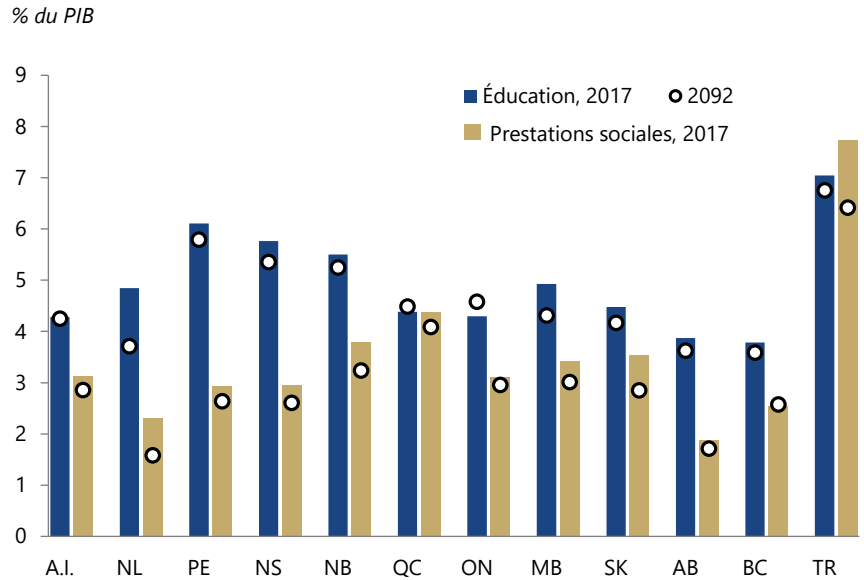
Sources : Statistique Canada, Institut canadien d'information sur la santé et directeur parlementaire du budget.

Les programmes d'éducation et de prestations sociales des administrations infranationales s'adressent aux jeunes (de 5 à 24 ans) pour ce qui est des premiers, et à la population en âge de travailler (de 15 à 65 ans) pour ce qui est des deuxièmes.

À long terme, la proportion de ces groupes diminuera par rapport à la population générale. Par conséquent, les dépenses des administrations infranationales qui se rattachent aux programmes d'éducation et de prestations sociales devraient croître plus lentement que leur économie (figure 5-6). Cela dit, les économies réalisées à long terme dans les programmes d'éducation et de prestations sociales ne suffiront pas à compenser l'augmentation des dépenses en santé.

Comme l'accroissement annuel de l'enveloppe du TCS fédéral est plafonné à 3 %, l'apport du TCS aux budgets d'éducation et de prestations sociales des provinces et des territoires diminuera au fil du temps, passant de 7,7 % en 2017 à 5,3 % en 2092 à l'échelle nationale.

**Figure 5-6** Dépenses en éducation et en prestations sociales : administrations infranationales

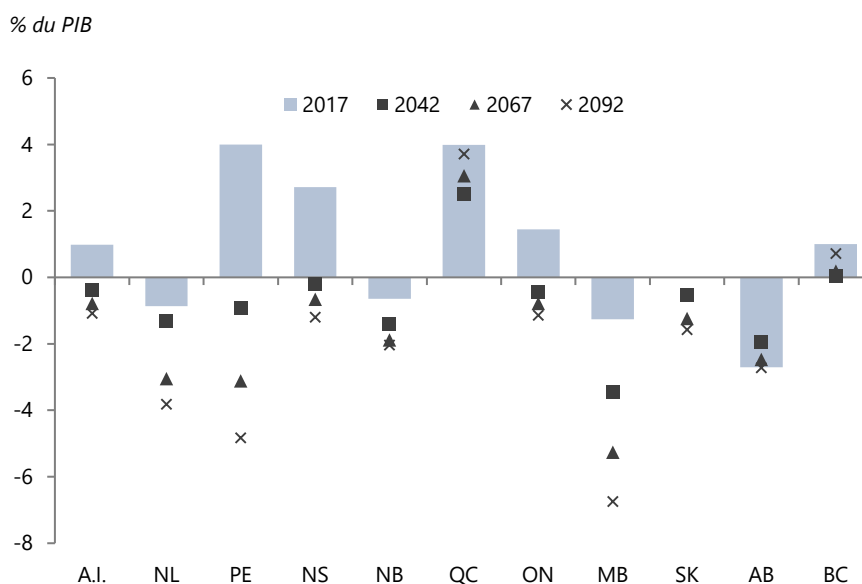


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : A.I. fait référence aux administrations infranationales.

Le solde primaire de la plupart des provinces et territoires devrait se détériorer à long terme en raison des pressions à la baisse que le vieillissement de la population exercera sur la croissance du revenu, d'une part, et des pressions à la hausse qu'il exercera sur les dépenses en santé, d'autre part. Dans certaines provinces (Île-du-Prince-Édouard et Manitoba), cette dynamique est renforcée par la diminution des transferts fédéraux par rapport à la taille de leur économie. Selon la politique budgétaire actuelle, ces provinces devraient voir comme nulle autre au pays leur solde primaire se détériorer (figure 5-7).<sup>15</sup>

À long terme, les déficits du solde primaire conjugués à l'augmentation des frais de la dette publique entraîneront une accumulation excessive de la dette de la plupart des provinces et territoires. Selon nos projections, la dette nette de chacun d'eux, à l'exception du Québec et de la Colombie-Britannique, équivaldra à plus 100 % du PIB en 2092 (tableau 5-1).

**Figure 5-7 Soldes primaires : administrations infranationales**

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : A.I. fait référence aux administrations infranationales.

**Tableau 5-1 Dette nette : administrations infranationales**

% du PIB

	2017	2042	2067	2092
Administrations infranationales	25,7	35,9	66,7	108,6
Terre-Neuve-et-Labrador	31,6	76,0	228,7	518,3
Île-du-Prince-Édouard	30,3	8,4	74,8	209,6
Nouvelle-Écosse	27,0	39,0	91,0	185,5
Nouveau-Brunswick	33,6	115,1	261,5	496,2
Québec	42,9	4,3	-62,3	-183,8
Ontario	33,7	43,0	76,9	127,5
Manitoba	37,2	104,9	246,2	449,8
Saskatchewan	10,6	19,4	55,2	110,9
Alberta	1,6	43,6	100,5	163,8
Colombie-Britannique	5,7	8,9	17,9	14,8
Territoires	-0,8	300,4	763,2	1380,2

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

### Évaluation de la viabilité financière

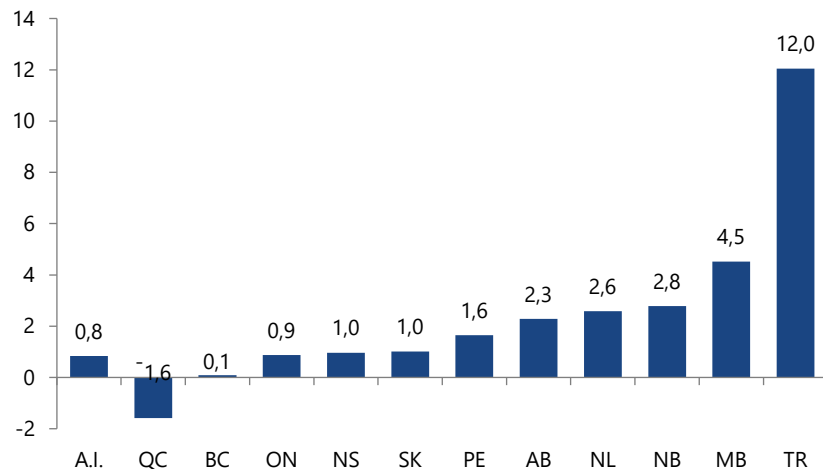
Pour l'ensemble des administrations infranationales, la politique budgétaire actuelle n'est pas viable à long terme. Le DPB estime que des augmentations permanentes des impôts et des taxes ou des réductions permanentes des dépenses correspondant à 0,8 % du PIB (18 milliards de dollars – dollars courants) seraient nécessaires pour stabiliser à long terme le ratio consolidé de la dette au PIB des administrations infranationales à son niveau actuel, soit 25,7 % du PIB.

Sauf au Québec, les politiques budgétaires des provinces et des territoires ne sont pas viables à long terme (figure 5-8). Selon nos estimations, les mesures requises pour assurer la viabilité financière varient considérablement, de seulement 0,1 % du PIB provincial en Colombie-Britannique à 12,0 % du PIB territorial dans les territoires.

À l'inverse, nous estimons que l'administration infranationale du Québec dispose d'une marge de manœuvre financière équivalant à 1,6 % du PIB provincial et pourrait ainsi augmenter ses dépenses ou réduire les impôts et les taxes tout en maintenant la viabilité budgétaire.

**Figure 5-8** Estimations de l'écart financier des administrations infranationales

% du PIB



Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : A.I. fait référence aux administrations infranationales.

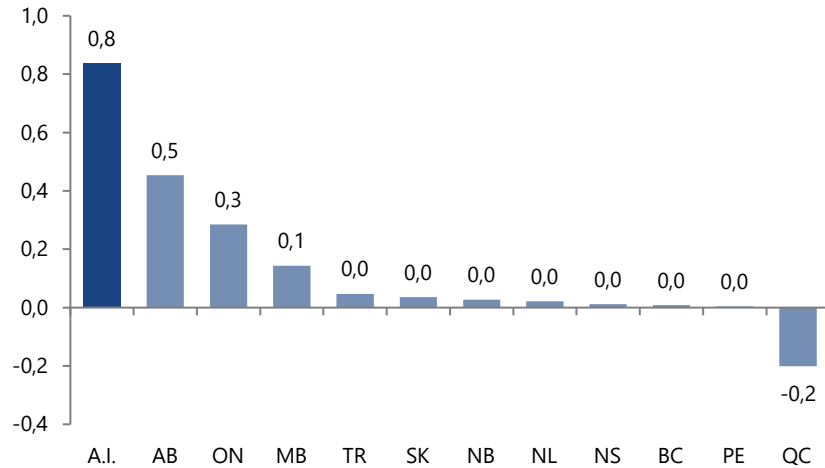
Dans nos estimations, l'Alberta est la province qui contribue le plus à l'écart financier consolidé des administrations infranationales, soit à hauteur de 0,5 point du PIB, en raison de son écart financier plus élevé que la moyenne

et de sa part relativement importante de l'économie canadienne (figure 5-9).

Figure 5-9

### Pourcentages de l'écart financier consolidé propres aux administrations infranationales

Points de pourcentage du PIB



Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : A.I. fait référence aux administrations infranationales.

Notre évaluation qualitative selon laquelle les politiques budgétaires actuelles des administrations infranationales ne sont pas viables à long terme demeure essentiellement inchangée, quelles que soient les variantes d'hypothèses démographiques, économiques et budgétaires qui sont envisagées (tableau A-1 de l'annexe A). Ces variantes des scénarios n'inversent notre évaluation de la viabilité que pour une province, la Colombie-Britannique, qui est pratiquement viable selon la politique budgétaire actuelle (0,1% du PIB).

Notre estimation de l'écart financier consolidé des administrations infranationales a été révisée à la baisse par rapport à l'an dernier, passant de 0,9 % à 0,8 % du PIB. Cette révision est attribuable notamment aux dépenses de programme plus faibles que prévu en Alberta en 2017, et à la consolidation de l'écart financier à moyen terme au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador, ces provinces ayant annoncé la mise en œuvre de plans pour réduire leurs dépenses de programme à moyen terme<sup>16</sup>. Notre estimation inférieure de l'écart financier infranational démontre que les décisions de politique ont des effets cumulatifs importants à long terme et soulignent les avantages qu'il y a à intervenir tôt.

## 6. Régimes de retraite généraux

---

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime des rentes du Québec (RRQ) sont des régimes de retraite à prestations déterminées. Ces prestations – de retraite, d’invalidité et de survivant – sont indexées sur l’inflation et sont versées aux travailleurs et retraités canadiens ou à leurs survivants. L’employé et l’employeur y cotisent à parts égales.

Les excédents des flux de trésorerie de ces régimes sont investis sur les marchés financiers afin d’amasser des actifs qui produiront des revenus de placement. Ces revenus serviront à combler les manques de fonds qui ne manqueront pas de se produire du fait du vieillissement de la population et de l’augmentation du nombre de prestataires par rapport au nombre de cotisants.

Dans son RVF de 2017, le DPB a pris en considération les changements apportés en 2016 au Régime de pensions du Canada, qui ont eu pour effet d’accroître le taux de remplacement des prestations de retraite et le maximum annuel des gains ouvrant droit à pension, ainsi que les nouveaux taux de cotisation qui sont prévus dans la loi pour le financement des nouvelles mesures.

De même, l’Assemblée nationale du Québec a adopté une loi bonifiant le RRQ en février 2018 et entend financer ces dépenses supplémentaires en appliquant aussi de nouveaux taux de cotisation<sup>17</sup>. Le DPB a également pris en considération ces changements dans le présent rapport, de même que la bonification des prestations de survivant, d’invalidité et de décès du RPC accordée en juin 2018.

### **Flux net de trésorerie et situation financière**

Les cotisations au RPC et au RRQ devraient progresser parallèlement aux gains et aux taux de cotisation. Les taux de cotisation de base au RPC et au RRQ sont établis respectivement à 9,9 % et à 10,8 % des gains cotisables, tandis que les autres taux de cotisation sont échelonnés sur la période allant de 2019 à 2023<sup>18</sup>. Les cotisations au RPC devraient passer de 2,3 % du PIB (du Canada) en 2017 à 3,2 % à la fin de notre horizon de projection. Les cotisations au RRQ devraient également progresser, passant de 3,6 % du PIB du Québec en 2017 à 4,9 % en 2092.

Les dépenses du RPC et du RRQ devraient augmenter en fonction de la population à la retraite, de l’inflation et d’une portion de la croissance réelle des salaires; elles progresseront de manière constante étant donné l’impact du vieillissement de la population sur les prestations de retraite. Les paiements de prestations du RPC devraient doubler, passant de 2,1 % du PIB

en 2017 à 4,2 % à la fin de la période de projection, et ceux du RRQ devraient progresser pour passer de 3,4 % du PIB à 6,5 % du PIB.

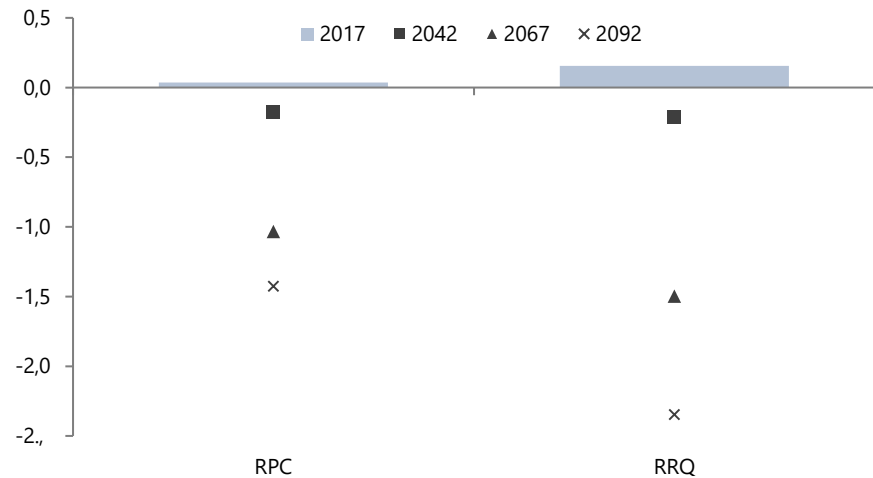
Nous partons de l'hypothèse que les frais d'administration du RPC et du RRQ, y compris les dépenses d'investissement, équivalent à 1,0 % de leur actif financier respectif sur l'horizon de projection. Nous supposons aussi que le taux nominal ultime de rendement de l'actif, avant les dépenses d'investissement, sera de 6,7 % pour les taux de cotisation de base et de 6,3 % pour les taux de cotisation supplémentaires.

Pour déterminer la situation financière à long terme du RPC et du RRQ, nous combinons les prestations et cotisations supplémentaires aux régimes de base. Le flux net de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les cotisations et les dépenses) du RPC devrait croître, passant de 0,04 % du PIB en 2017 à 0,30 % en 2025, alors que les cotisations supplémentaires dépasseront les dépenses supplémentaires; il devrait régresser par la suite, entraînant un déficit correspondant à 1,43 % du PIB à l'horizon de projection (figure 6-1). Le flux net de trésorerie du RRQ devrait également progresser, passant de 0,16 % du PIB en 2017 à 0,41 % du PIB en 2025, avant de reculer jusqu'à atteindre un déficit équivalant à 2,35 % du PIB en 2092.

Figure 6-1

### Flux net de trésorerie (différence entre les contributions et les dépenses) : RPC et RRQ

% du PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le flux net de trésorerie est exprimé par rapport au PIB, soit le PIB du Canada pour le RPC et le PIB du Québec pour le RRQ.

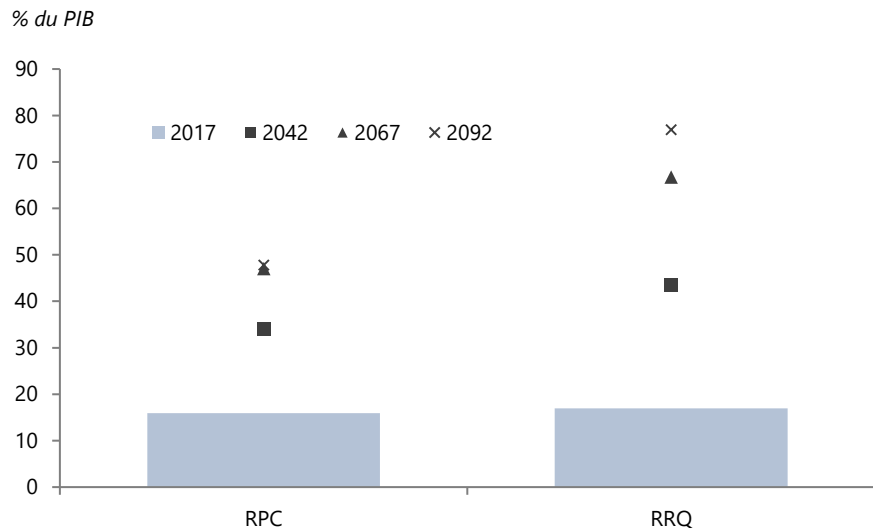
Même si les dépenses à long terme devraient être supérieures aux cotisations, la situation nette du RPC et du RRQ devrait progresser et demeurer au-dessus du niveau actuel. Il est possible d'accumuler des actifs parce que le taux de rendement des actifs du régime permet d'obtenir des



revenus de placement suffisants pour couvrir les déficits annuels des flux de trésorerie. L'actif net du RPC devrait croître, passant de 15,9 % du PIB en 2017 à 47,8 % à la fin de la période de projection (figure 6-2). L'actif net du RRQ devrait également s'accroître, passant de 16,9 % du PIB en 2017 à 76,9 % en 2092.

En dépit du déficit important qui grèvera le flux de trésorerie du RRQ à long terme, l'actif net du RRQ devrait être supérieur à celui du RPC même si les hypothèses relatives au rendement de l'actif sont les mêmes pour les deux régimes. Cette dynamique est attribuable au fait que le taux de rendement *relatif* de l'actif du RRQ par rapport au PIB nominal est plus élevé. Étant donné que le PIB du Québec devrait croître plus lentement que celui du Canada, le taux de rendement relatif du premier est plus élevé et produit une plus grande accumulation de l'actif par rapport au PIB pour un flux net de trésorerie donné.

**Figure 6-2** Situation nette du RPC et du RRQ



Source : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La situation nette est exprimée par rapport au PIB, soit le PIB du Canada pour le RPC et le PIB du Québec pour le RRQ.

### Évaluation de la viabilité financière

Pour le RPC et le RRQ, l'écart financier représente le changement immédiat et permanent dans les cotisations ou les prestations qui permet de ramener le ratio de l'actif net au PIB à son niveau actuel (2017) sur un horizon de 75 ans.

La structure actuelle tant du RPC que du RRQ est viable à long terme. Selon nos estimations, les écarts financiers du RPC et du RRQ sont respectivement de -0,1 % du PIB du Canada et de -0,2 % du PIB du Québec. C'est dire que les

cotisations au RPC pourraient être réduites ou que les prestations pourraient être augmentées de 0,1 % du PIB, tout en maintenant la viabilité financière. De même, il serait possible de réduire les cotisations au RRQ ou d'en augmenter les prestations de 0,2 % du PIB tout en maintenant la viabilité financière.

Notre évaluation qualitative selon laquelle le RPC et le RRQ sont viables à long terme demeure inchangée, quelles que soient les variantes d'hypothèses démographiques et économiques envisagées (tableau A-2 de l'annexe A).

Nous avons légèrement révisé nos estimations de l'écart financier pour chaque régime par rapport à l'an dernier, où il était estimé à 0,0 % du PIB. Cette révision est attribuable aux changements apportés aux projections relatives à l'emploi et les hypothèses de modélisation.

# Annexe A : Analyse de sensibilité

---

Pour évaluer le degré de sensibilité des écarts financiers de référence, nous recourons à des variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires. Les écarts financiers propres à chaque administration que produisent nos projections de référence et nos variantes de scénarios sont exprimés en pourcentage du PIB dans le tableau A-1.

Les variantes de scénarios sont décrites plus en détail ci-dessous.

## **Variantes – projections démographiques**

Le DPB projette quel serait l'écart financier selon trois scénarios démographiques différents : 1) la population est plus vieille, la fertilité est moindre, l'espérance de vie est prolongée et les taux d'immigration sont réduits; 2) la population est plus jeune, la fertilité est accrue, l'espérance de vie est moindre et les taux d'immigration sont augmentés; 3) la migration interprovinciale se poursuit selon les tendances observées récemment.

## **Variantes – projections économiques**

Pour évaluer la sensibilité des hypothèses économiques, le DPB établit des variantes des projections pour la croissance du PIB réel ( $\pm 0,5$  point de pourcentage) et des taux d'intérêt ( $\pm 50$  points de base), à partir de 2023. Les variantes des projections de croissance du PIB réel reposent sur différentes hypothèses relatives à la croissance de la productivité du travail.

## **Variantes – politique financière**

Sur le plan de la politique financière, nous envisageons des variantes quant aux dépenses en santé et à la valeur ultime des ratios de la dette publique.

Nos projections infranationales de référence supposent que la croissance des dépenses en santé est déterminée par la croissance des revenus (PIB nominal) et l'évolution de la structure par âge de la population. Dans nos variantes de scénarios, nous projetons ce que seraient les coûts liés à la santé si leur croissance excédentaire (croissance excédentaire par rapport au PIB nominal et attribuable au vieillissement de la population) était de  $\pm 0,25$  point de pourcentage, à compter de 2023.

Nous estimons l'écart financier de référence en partant de l'hypothèse que le ratio de la dette nette au PIB convergera vers son niveau actuel dans 75 ans. Enfin, nous projetons ce que seraient les écarts financiers pour le gouvernement fédéral et les administrations infranationales si, au lieu de revenir à sa valeur actuelle, le ratio de la dette nette au PIB était dans 75 ans de 0 ou de 100 % du PIB.

Tableau A-1 Estimations de l'écart financier selon différents scénarios

% du PIB

Scénario	Gouvernement fédéral	Administrations infranationales	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires	RPC	RRQ
<b>Référence</b>	<b>(1,4)</b>	<b>0,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,0</b>	<b>2,8</b>	<b>(1,6)</b>	<b>0,9</b>	<b>4,5</b>	<b>1,0</b>	<b>2,3</b>	<b>0,1</b>	<b>12,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,2)</b>
Population plus âgée	(0,9)	1,2	3,0	1,5	2,5	3,3	(1,0)	1,2	5,1	1,2	2,6	0,4	8,7	0,0	0,0
Population plus jeune	(1,8)	0,6	2,3	0,9	1,5	2,7	(2,1)	0,7	4,1	0,9	2,0	(0,1)	18,2	(0,2)	(0,4)
Immigration interprovinciale	(1,3)	0,8	2,4	1,1	1,9	2,9	(1,6)	0,9	4,5	0,9	2,3	0,1	7,1	(0,1)	(0,2)
Croissance du PIB plus rapide	(2,0)	0,8	2,6	1,0	1,9	2,8	(1,7)	0,8	4,6	1,1	2,4	0,1	18,0	(0,1)	(0,2)
Croissance du PIB plus faible	(0,6)	0,8	2,6	0,9	1,4	2,8	(1,4)	0,9	4,5	1,0	2,2	0,1	2,3	(0,2)	(0,2)
Taux d'intérêt plus élevé	(1,1)	1,0	2,7	1,1	1,6	3,0	(1,3)	1,0	4,6	1,1	2,3	0,2	12,0	(0,2)	(0,3)
Taux d'intérêt plus faible	(1,6)	0,7	2,5	0,8	1,7	2,6	(1,9)	0,7	4,5	1,0	2,3	0,0	12,1	(0,1)	(0,1)
Dépenses en santé plus élevées	(1,3)	1,6	3,3	1,7	2,8	3,6	(0,8)	1,6	5,4	1,6	3,1	0,8	17,1	S.O.	S.O.
Dépenses en santé plus faibles	(1,4)	0,1	1,9	0,3	0,6	2,0	(2,3)	0,2	3,7	0,5	1,6	(0,6)	9,8	S.O.	S.O.
Ratio de la dette finale 0 %	(0,9)	1,1	2,8	1,1	1,9	3,0	(1,3)	1,2	4,9	1,1	2,3	0,2	12,1	S.O.	S.O.
Ratio de la dette finale 100 %	(2,2)	0,1	2,2	0,5	1,0	2,4	(2,0)	0,3	3,8	0,1	0,9	(0,8)	11,2	S.O.	S.O.

Source : Directeur parlementaire du budget.

## Annexe B : Définition de l'écart financier

Le solde budgétaire  $SB$  du gouvernement se définit au moyen de l'équation  $SB_t = SP_t - i_t \cdot D_{t-1}$ , où  $SP$  représente le solde primaire (recettes moins les dépenses de programme) et  $i$ , le taux effectif sur la dette du gouvernement  $D$ . La dette du gouvernement augmente en fonction de l'équation  $D_t = (1 + i_t) \cdot D_{t-1} - SP_t$ . Pour calculer la dette accumulée dans l'avenir et connaître les rendements, il faut utiliser l'équation suivante :

$$D_t = \prod_{i=1}^k \left( \frac{1}{1 + i_{t+i}} \right) \cdot D_{t+k} + \sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1 + i_{t+j}} \right) \cdot SP_{t+i}$$

La viabilité financière se définit habituellement comme la condition en vertu de laquelle la dette ne peut croître, en fin de compte, plus vite que le taux d'intérêt. En utilisant la variable  $x$  pour indiquer la croissance au niveau de la dette et pour évaluer celle-ci sur un horizon infini, il faut que la croissance de la dette ne soit pas plus rapide que celle du taux d'intérêt à long terme.

Ainsi :

$$\lim_{k \rightarrow \infty} \prod_{i=1}^k \left( \frac{1}{1 + i_{t+i}} \right) \cdot D_{t+k} = \lim_{k \rightarrow \infty} \prod_{i=1}^k \left( \frac{1 + x_{t+i}}{1 + i_{t+i}} \right) \cdot D_t = 0;$$

et en vertu de cette relation, le niveau actuel de la dette doit être égal à la valeur actuelle des soldes primaires à venir, ce qui constitue le point de départ des calculs de l'écart financier.

$$D_t = \sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1 + i_{t+j}} \right) \cdot SP_{t+i}$$

Compte tenu des soldes primaires prévus  $\overline{SP}$ , il est peu probable que le niveau actuel de la dette soit égal à la valeur actuelle des soldes primaires. Ainsi, l'écart financier représente la différence entre le niveau actuel de la dette et la valeur actuelle des soldes primaires projetés. L'écart financier  $\Delta$  s'exprime habituellement comme étant un changement immédiat et permanent du solde primaire projeté, qu'on calcule comme une proportion constante du PIB projeté ( $\overline{Y}$ ).

$$D_t = \sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1 + i_{t+j}} \right) \cdot (\overline{SP}_{t+i} + \Delta \cdot \overline{Y}_{t+i})$$

$$\Delta = \frac{D_t - \sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{SP}_{t+i}}{\sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{Y}_{t+i}}$$

Il est également possible de calculer l'écart financier sur des horizons finis en vertu de diverses hypothèses touchant le rapport ultime de la dette par rapport au PIB  $d^*$  à un moment  $k$  dans l'avenir. Le rapport actuel de la dette au PIB constitue habituellement la valeur ultime.

$$D_t = \prod_{i=1}^k \left( \frac{1}{1+i_{t+i}} \right) \cdot d^* \cdot \overline{Y}_{t+k} + \sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot (\overline{SP}_{t+i} + \Delta \cdot \overline{Y}_{t+i})$$

$$\Delta = \frac{D_t - \prod_{i=1}^k \left( \frac{1}{1+i_{t+i}} \right) \cdot d^* \cdot \overline{Y}_{t+k} - \sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{SP}_{t+i}}{\sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left( \frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{Y}_{t+i}}$$

Lorsque les taux d'intérêt et la croissance du PIB  $g$  sont constants, l'écart financier est réduit comme suit :

$$\Delta = \left( \frac{i-g}{1+g} \right) \cdot \left[ \frac{D_t}{Y_t} - \left( \frac{1+g}{1+i} \right)^k \cdot d^* - \sum_{i=1}^k \left( \frac{1+g}{1+i} \right)^i \cdot \frac{\overline{SP}_{t+i}}{\overline{Y}_{t+i}} \right]$$

# Notes

1. Les abréviations des noms de province sont basées sur le code alphabétique approuvé à l'échelle internationale de Postes Canada. Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/prov/tbl/tbl8-fra.htm>. TR fait référence aux territoires.
2. Pour un aperçu des statistiques de finances publiques canadiennes, voir l'adresse <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-605-x/2014005/article/14088-fra.htm>.
3. On peut consulter ce manuel à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf> (disponible en anglais seulement).
4. Les principaux rajustements apportés aux statistiques de finances publiques résident dans l'exclusion (ou l'inclusion) de dépenses ou de revenus pris en compte dans les Comptes publics (ou qui en sont exclus) et dans l'ajout de variantes dans les définitions de l'univers des entités visées. Une base de données interrogeable des entités du secteur public est disponible sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-607-x/2016001/273-fra.htm>.
5. Voir l'adresse [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5174](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5174)
6. Ce rapport comprend les comptes publics et les données budgétaires jusqu'au 31 août 2018 inclus.
7. Les statistiques de finances publiques sont établies pour 2017 et pourraient faire l'objet de révisions substantielles. Les données des Comptes publics sont rarement révisées.
8. Nos hypothèses démographiques pour chaque administration sont décrites en détail dans les chapitres pertinents du RVF de 2017. Dans le présent rapport, nos projections ont été rajustées en fonction de leur population recensée en 2017. Voir [http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FSR%20Oct%202017/FSR\\_2017\\_FINAL\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FSR%20Oct%202017/FSR_2017_FINAL_FR.pdf).
9. La méthode utilisée par le DPB pour établir les tendances relatives aux intrants de la main-d'œuvre et à la productivité du travail est décrite dans son rapport de 2018. Voir [http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Potential%20GDP/Measuring\\_Potential\\_GDP\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Potential%20GDP/Measuring_Potential_GDP_FR.pdf).
10. Voir l'adresse [http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FSR%20Oct%202017/FSR\\_2017\\_FINAL\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FSR%20Oct%202017/FSR_2017_FINAL_FR.pdf)
11. L'année 2005 a été choisie pour saisir la période précédant le départ à la retraite de la génération du « baby-boom ». Au cours de la période de

projection, soit de 2018 à 2042, la croissance de la productivité du travail demeure la même dans les deux projections présentées à la figure 3-4.

12. Les trois quarts des revenus des territoires proviennent des transferts du gouvernement fédéral. Par conséquent, les projections établies pour les territoires sont sensibles à la hausse de la formule de financement des territoires (FFT), du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Les revenus globaux des territoires liés aux transferts devraient diminuer, passant de 42,7 % du PIB en 2017 à 38,6 % en 2092.
13. Les effets du plafonnement de la péréquation au taux du PIB nominal sont expliqués en détail dans le rapport qui se trouve à l'adresse suivante :  
[http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Fed%20Transfers/Fed\\_Transfers\\_Prov\\_Territories\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Fed%20Transfers/Fed_Transfers_Prov_Territories_FR.pdf).
14. Par rapport à la taille de leur économie, les dépenses de programme des territoires devraient diminuer de 65,0 % en 2017 à 63,3 % en 2042, puis à 63,9 % en 2067 et enfin à 64,1 % en 2092.
15. Le solde primaire des territoires devrait diminuer passant de 10,5 % du PIB en 2017 à 13,6 % du PIB en 2092.
16. Statistique Canada ayant révisé les statistiques de finances publiques pour 2016 et les années précédentes, l'écart financier des administrations infranationales s'en trouve légèrement réduit dans nos projections.
17. Pour en savoir plus, se reporter au Rapport actuariel relatif au RRQ de novembre 2017, accessible à l'adresse suivante :  
[https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime\\_rentes/1005f-rapport-actuariat-rrq.pdf](https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/regime_rentes/1005f-rapport-actuariat-rrq.pdf).
18. Tant pour le RPC que pour le RRQ, le premier taux de cotisation supplémentaire correspond à 2,0 % pour 2023 (et pour les années suivantes) et s'applique aux gains se situant entre le montant de l'exemption de base annuelle et le maximum supplémentaire des gains ouvrant droit à pension pour l'année. Le deuxième taux correspond à 8,0 % pour 2024 (et pour les années suivantes) et s'applique aux gains se situant entre le maximum des gains ouvrant droit à pension et le maximum supplémentaire des gains ouvrant droit à pension pour l'année.